

Image not found or type unknown



# Comment définir le montant d'un droit au Bail ?

Par **JeanParis**, le **16/12/2014 à 15:02**

Bonjour

Je suis propriétaire d'un local commercial à Paris classé "2A" par une agence . Désirant le louer j'ai fait visiter quelques professionnels qui tous me donnent le même loyer et m'affirment qu'il n'y a pas lieu de demander un droit au bail (sauf un qui s'est quelque peu coupé...) . j'ai l'impression qu'ils m'indiquent cela car cela est ainsi plus simple pour eux de trouver un locataire vu qu'ils ne touchent rien sur cette somme.

Comment définir le montant réel de ce droit au bail ?

En vous remerciant vivement de vos conseils.

Jean.